

Alial® 80 WG

Fongicide systémique contre le mildiou en viticulture, cultures maraîchères, fraises, plantes ornementales et le flétrissement bactérien du poirier.

Description du produit en bref

Alial 80 WG est un fongicide systémique, il pénètre dans la plante et possède à la fois une action préventive et stoppante contre le mildiou. Il a une action bactéricide contre le flétrissement bactérien du poirier.

Matières actives

80% de Fosétyl d'Aluminium

Formulation

Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Numéro d'homologation

W-6754

Mode d'action

Le Fosétyl-d'Aluminium appartient à la famille chimique des phosphonates. Doté d'une systémie ascendante et descendante, il est absorbé par les feuilles et les racines. Il assure par sa grande mobilité dans la plante la protection des nouvelles pousses. Son action fongicide est préventive et curative en inhibant la germination des spores ou en bloquant le développement du mycélium de nombreux champignons et principalement les phycomycètes (*Phytophthora*, *Plasmopara*, *Bremia*...). Le Fosétyl d'Aluminium agit également comme stimulateur des défenses naturelles.

Utilisation Arboriculture

Poiriers

Dosage : 0.3% (4.8 kg/ha) contre le flétrissement bactérien (efficacité partielle). Dosage pour un volume foliaire de 10'000 m³ par ha. Application dès le débourrement jusqu'à la fin de la floraison. Appliquer Alial 80 WG seul. Effectuer 2 traitements

(début et fin floraison) à intervalle de 10 à 14 jours. Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à une éventuelle érosion respecter une zone non traitée, enherbée sur toute la surface, de 6 m par rapport aux eaux de surface.

Utilisation Cultures de baies

Fraises

Dosage : 0.5% (5.0 kg/ha) contre le cœur brun et les racines rouges. Le premier traitement fin août/début septembre, le second fin septembre/début octobre. Traiter les plantations tardives 15 jours après la mise en place. Application par arrosage : sur la ligne avec 5.0 kg/ha d'Alial 80 WG. Application par pulvérisation 0.5% Alial 80 WG. Seulement **avant floraison et après récolte**. Contre le **mildiou** (*Phytophthora*): 2 à 3 traitements au printemps avec 2.5 kg/ha d'Alial 80 WG en pulvérisation. Dernier traitement: au min. 4 semaines avant la récolte. Maximum 4 applications par parcelle et par année. .

Utilisation Cultures maraîchères

Cucurbitacées

Dosage : 3.0 kg/ha contre le mildiou. Application au début de l'attaque. Délai d'attente 3 jours.

Laitues pommées (laitue pommée, laitue iceberg, laitue Batavia, laitue romaine)

Dosage : 2.0 kg/ha contre le mildiou. Application au début de l'attaque. 3 traitements au maximum chaque 10-12 jours. Appliquer le premier traitement après la plantation des mottes pressées, ou dès que les plantes repiquées ont pris racine. Appliquer uniquement sur laitues pommées. Pour tenir compte de la diversité des conditions de cultures et de la multiplicité des variétés, nous conseillons d'effectuer

des essais préliminaires sur quelques plantes, afin de vérifier la tolérance. Délai d'attente 3 semaines.

Utilisation Cultures ornementales

Cultures ornementales en général

Azalées/Rhododendrons , Clématites,

Chamaecyparis: Dès l'apparition des premiers symptômes de la pourriture des racines et des tiges: Pulvériser 2.5 kg/ha (0.25%) Alial 80 WG en plein terre ou arroser à raison de 10 g/m² d' Alial 80 WG dans les plantes en pots et en container; répéter le traitement au moins une fois 15 jours plus tard.

Géraniums, Poinsettia (Euphorbia pulcherrima), Saintpaulias : Pulvériser 2.5 kg/ha (0.25%) Alial 80 WG en plein terre ou arroser à raison de 10 g/m² d' Alial 80 WG dans les plantes en pots et en container. En règle générale, 2 à 5 traitements au cours d'une période de culture ou par an suffiront pour une efficacité parfaite.

Rosiers (en pots et à fleurs coupées), ellébore ou rose de Noël, chrysanthèmes, cinéraires, mufler (Antirrhinum): Contre le mildiou, s'il y a danger d'attaques, pulvériser 2.5 kg/ha (0.25%) Alial 80 WG en plein terre ou arroser à raison de 10 g/m² d' Alial 80 WG dans les plantes en pots et en container. En hiver p.ex. en matinée, en été tôt le matin ou l'après-midi après les chaleurs de midi.

Observations particulières concernant l'emploi en cultures ornementales: Suite aux expériences faites, Alial 80 WG peut être jugé comme bien toléré par les cultures mentionnées ci-dessus. Cependant, vu la multitude des variétés et les différentes conditions culturales, il est indispensable, avant de traiter toute une culture, de procéder à des essais de compatibilité sur quelques plantes ou variétés destinées à une application d'Alial 80 WG. En cas de doute, consulter notre service technique.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 0.125% (2.0 kg/ha) contre mildiou uniquement en mélange avec 0.1% Folpet 80 WDG 1.6 kg/ha. Dosage pour un volume d'eau de 1'600 l/ha ou avec un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Efficacité partielle contre la pourriture grise et efficacité secondaire contre le rougeot parasitaire. Applications pré et post-florales jusqu'à mi-août au plus tard.

Restrictions

Alial 80 WG n'est pas miscible avec les produits à base de cuivre. Sur Poirier appliquer Alial 80 WG seul.

Miscibilité

Alial 80 WG est miscible avec la plupart des fongicides et les insecticides de la gamme Stähler Suisse ainsi qu'avec les produits Goëmar. Alial 80 WG n'est pas miscible avec Stamina S., Stamina Viti et les produits à base de cuivre. Se référer aux prescriptions d'utilisation des produits à associer.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques

L'efficacité du produit n'est pas altérée par des précipitations survenant moins de 2 heures après l'application.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées

traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145 ou 044 251 66 66.

Emballage

10 02 01 Emballage simple à 1 kg

10 02 01 Carton à 10 x 1 kg

Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

Fax: 062 746 80 08

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>